

Guide des jurys FRESH

Juin 2016

COMPOSITION DES JURYS

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS nomme les membres des jurys sur proposition du Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS (COMA).

Chaque jury est composé de 3 membres de la société civile et de 9 membres issus des universités de la CFB avec équilibre institutionnel :

→ 2 UCL, 2 ULB, 2 ULg

→ 1 UMons, 1 UNamur, 1 USL-B

Les promoteurs et co-promoteurs d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

En cas d'empêchement du Président du jury, le Vice-président assume toutes les fonctions du Président.

FONCTIONNEMENT DES JURYS

Le Président du jury doit s'assurer d'une part, de la compétence de son jury vis-à-vis des dossiers examinés par ce dernier et d'autre part, de l'adéquation scientifique entre le dossier du candidat et le rapporteur, membre de son jury.

Pour l'évaluation de chaque dossier, les Président et Vice-président du jury attribuent un rapporteur, membre de son jury, d'une institution différente de celle du candidat. Pour les candidats appartenant à la même institution que le Président, le Vice-président est en charge de cette procédure.

Les membres du jury ont accès, préalablement à leur réunion, à l'ensemble des dossiers des candidats. Le Président se substitue à un rapporteur empêché.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral d'une durée comprise entre 10 et 20 minutes.

Le jury débat, entend le rapporteur et attribue une note au candidat en dehors de la présence de celui-ci.

Tous les éléments, quels qu'en soient le support et la forme (écrit, programme, matériel, topographie, banque de données, etc.), qui sont soumis au jury en raison ou à l'occasion de ses travaux, ont un caractère strictement confidentiel.

EVALUATION

La note obtenue lors de l'étape de présélection n'entre pas en considération pour l'épreuve orale.

La note attribuée par le jury se base, par ordre d'importance, sur :

| CRITERES |
|---|
| Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail, impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, un rapport d'activités |
| Valeur du candidat dans sa spécialité (CV) |

Présentation et réponses aux questions sur le projet

Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

| Catégories | Notes | |
|------------|-------|--------------|
| A | A+ | exceptionnel |
| | A | excellent |
| | A- | très bon |
| B | B+ | bon |
| | B | moyen |
| | B- | faible |
| C | C | insuffisant |

Les discussions au sein du jury sont confidentielles et ne font pas l'objet d'un rapport écrit de la part des membres du jury.

Si plusieurs candidats obtiennent la même note, il convient d'établir un classement.

Le jury arrête son avis selon la procédure dite « du consensus » ; si cette procédure ne peut aboutir, il est procédé à un scrutin auquel participent les membres qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts potentiel.

Les jurys évaluent, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.
